

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/14032
30 juin 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

La lettre ci-jointe datée du 30 juin 1980 a été adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission de l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à la demande qui y figure, la lettre est distribuée comme document du Conseil de sécurité.

Annexe I

Lettre datée du 30 juin 1980 adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
de l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Sur les instructions de Son Eminence M. le Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire circuler, comme document du Conseil de sécurité, le texte ci-joint paru dans l'Osservatore Romano du 30 juin et reflétant la position du Saint-Siège en ce qui concerne Jérusalem et l'ensemble des Lieux saints. La traduction anglaise faite à partir de l'italien peut être considérée comme autorisée.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Alain LEBEAUPIN

Annexe II

Texte sur la question de Jérusalem publié par l'Osservatore Romano le 30 juin 1980

JERUSALEM

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Jimmy Carter, le samedi 21 juin 1980, le Saint-Père a parlé de Jérusalem dans les termes suivants : "La question de Jérusalem, qui ces jours-ci retient tout particulièrement l'attention du monde, est cruciale pour une paix équitable dans cette partie du monde, car la Ville sainte représente des intérêts et des aspirations partagés par des peuples différents pour des raisons différentes. J'espère qu'une tradition commune de croyance monothéiste contribuera à promouvoir l'harmonie entre tous ceux qui en appellent à Dieu."

Dans les paroles de Sa Sainteté, nous trouvons des références à des caractéristiques permanentes de l'histoire (la "tradition commune de croyance monothéiste"), aux réalités actuelles (les "intérêts et aspirations partagés par des peuples différents") et à un "espoir" pour Jérusalem (à savoir que "l'harmonie entre tous ceux qui en appellent à Dieu" puisse être promue à Jérusalem, au Moyen-Orient et dans le monde entier).

L'histoire et la réalité contemporaine

Depuis des siècles, les chrétiens, les juifs et les musulmans attribuent une importance religieuse et une valeur spirituelle profondes à Jérusalem.

La Ville sainte fait l'objet d'un amour ardent de la part du peuple juif qu'elle n'a jamais cessé d'attirer depuis que David l'a choisie comme capitale et que Salomon y a construit le temple. Une grande partie de l'histoire du judaïsme s'y est déroulée et les pensées des juifs ont été tournées vers Jérusalem pendant des siècles, alors même qu'ils étaient ou sont encore dispersés dans la "diaspora".

On ne saurait ignorer non plus le profond attachement des musulmans pour Jérusalem "la Sainte", comme ils l'appellent. Cet attachement s'exprime déjà dans la vie et les pensées du fondateur de l'islam. Il a été renforcé par une présence pratiquement ininterrompue de l'islam à Jérusalem depuis l'an 638 et est attesté par des monuments remarquables tels que la mosquée Al-Aqsa et la mosquée d'Omar.

Il va sans dire que Jérusalem appartient aussi sur le plan spirituel à tous les chrétiens. C'est là que la voix du Christ a été entendue plusieurs fois. C'est là qu'ont eu lieu les grands événements de la rédemption, de la passion, de la mort et de la résurrection du Seigneur. C'est là que la première communauté chrétienne a vu le jour et il y a toujours eu une présence de l'Eglise à Jérusalem, si bien même parfois dans des conditions très difficiles. De nombreux sanctuaires

indiquent l'emplacement de divers épisodes de la vie du Christ et, depuis l'aube du christianisme, les pèlerins y ont constamment afflué. Saint Jérôme est l'un des témoins les plus illustres de la présence chrétienne. Dans le tableau du monde présenté par Dante Alighieri dans sa Divina Comedia, Jérusalem est considérée comme le centre de la terre.

A l'heure actuelle, les trois communautés, chrétienne, juive et musulmane, font partie de la population de la Ville sainte et sont mêlées intimement à sa vie et à son caractère sacré.

Chaque communauté a la "garde" de ses sanctuaires et de ses lieux saints. Jérusalem a tout un réseau d'organisations, de centres d'accueil pour les pèlerins, d'instituts d'enseignement et de recherche et d'organisations de bienfaisance. Ces organisations sont très importantes pour la communauté à laquelle elles appartiennent et aussi pour les adeptes de la religion en question dans le monde entier.

Bref, l'histoire de la réalité contemporaine de Jérusalem constitue un exemple unique de ville profondément unie par son caractère mais en même temps caractérisée par la présence de plusieurs religions étroitement liées entre elles. La préservation des trésors que représente Jérusalem exige que cette pluralité religieuse soit reconnue et sauvegardée dans des conditions stables et concrètes et donc publiquement et juridiquement, afin d'assurer la parité des trois religions et d'éviter qu'aucune d'entre elles ne se sente subordonnée aux autres.

Les communautés religieuses et la communauté internationale

Les trois communautés religieuses de Jérusalem, chrétienne, juive et musulmane, sont les premières intéressées par la préservation du caractère sacré de la ville et devraient décider ensemble de leur propre avenir. Tout autant que les monuments et les Lieux saints, la situation de ces communautés ne peut manquer d'être un sujet de préoccupation pour tous. En ce qui concerne la présence des chrétiens, nul n'ignore l'importance qu'ont revêtue par le passé et que revêtent aujourd'hui encore non seulement la communauté catholique avec ses divers rites, mais aussi les communautés grecque orthodoxe, arménienne et autres communautés de rite oriental, sans oublier les groupes anglicans et autres issus de la Réforme.

Bref, la question de Jérusalem ne peut se ramener à la simple question de "libre accès aux lieux saints pour tous". Concrètement, il faut aussi :

- 1) que le caractère global de Jérusalem en tant que patrimoine sacré des trois religions monothéistes soit garanti par des mesures appropriées; 2) que la liberté de religion sous tous ses aspects leur soit garantie; 3) que l'ensemble des droits que les diverses communautés ont acquis sur les sanctuaires et les centres de spiritualité, d'étude et d'assistance soit protégé; 4) que la continuité et le développement de l'activité religieuse, éducative et sociale de chaque communauté soient assurés; 5) que les trois religions jouissent à cet égard de l'égalité de traitement; 6) que cela soit assuré par une "garantie juridique appropriée" qui ne découle pas de la volonté de l'une quelconque des parties intéressées.

Cette "garantie juridique" correspond, en substance, au "statut spécial" que le Saint Siège désire pour Jérusalem : cette Ville Sainte représente des intérêts et des aspirations partagés par des peuples différents". L'universalité même des trois religions monothéistes, qui constituent la croyance de centaines de millions de croyants sur chaque continent, exige l'instauration d'une responsabilité qui transcende les limites des Etats des régions. La signification et la valeur de Jérusalem sont telles qu'elles l'emportent sur les intérêts d'un seul Etat ou sur tous accords bilatéraux entre un Etat et d'autres.

En outre, la communauté internationale s'est déjà occupée de la question de Jérusalem; l'UNESCO, par exemple, est intervenue très récemment dans le but de sauvegarder les richesses artistiques et religieuses que représente toute la Ville de Jérusalem, en tant que "patrimoine commun de l'humanité".

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET JERUSALEM

Dès sa deuxième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le 29 novembre 1947 une résolution sur la Palestine, dont la troisième partie était consacrée à Jérusalem. Cette résolution a été réaffirmée au cours des deux sessions suivantes, le 11 décembre 1948 et le 9 décembre 1949, alors que le Conseil de tutelle a approuvé, le 14 avril 1950, un "statut spécial" pour la Ville de Jérusalem, sur la base des décisions de l'Assemblée. La solution proposée par l'Organisation des Nations Unies prévoyait que la Ville de Jérusalem et la zone contigue seraient constituées en "corpus separatum" qui serait administré par le Conseil de tutelle de l'Organisation.

Cette "internationalisation territoriale" de Jérusalem n'a évidemment pas pris effet parce que, au cours du conflit de 1948, le côté arabe a occupé la partie orientale de la ville et le côté israélien, la partie occidentale. L'Organisation des Nations Unies ne semble pas, jusqu'à présent du moins, être revenue officiellement sur sa position. L'Assemblée générale, comme le Conseil de sécurité, a insisté à plusieurs reprises, en commençant par la résolution du 4 juillet 1967, sur la non validité de toute mesure prise pour changer le statut de la Ville.

Le Saint Siège considère que la sauvegarde du caractère sacré et universel de Jérusalem a une importance si primordiale qu'il incombe à tout pouvoir qui exerce la souveraineté sur la Terre Sainte d'assumer, pour les trois confessions religieuses répandues dans le monde entier, l'obligation de protéger non seulement le caractère spécial de la Ville mais aussi les droits connexes, sur la base d'un régime juridique approprié, garanti par un organe international supérieur.

LES ESPOIRS POUR JERUSALEM

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Président Carter, le Saint Père a mentionné le fait que la question de Jérusalem "retient tout particulièrement ces jours-ci l'attention du monde".

Chacun sait que les deux côtés ont des positions très divergentes quant à la question de la souveraineté sur Jérusalem; tout acte unilatéral tendant à modifier le statut de la Ville Sainte serait extrêmement grave. Le Saint Père espère que les représentants des Nations garderont présente à l'esprit la "tradition commune de croyance monothéiste" et trouveront finalement dans la réalité historique et actuelle de Jérusalem des raisons d'atténuer l'amertume de l'affrontement et de promouvoir "l'harmonie entre tous ceux qui en appellent à Dieu". Le but est d'obtenir que Jérusalem ne soit plus un objet de contention mais un lieu de rencontre et de fraternité entre les peuples et les croyants des trois religions et une promesse d'amitié entre les peuples qui voient dans Jérusalem quelque chose qui fait partie de leur âme même.